

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature du Contrat Local de Santé des Combrailles

Le **8 mars à l'Hôtel de ville de Pionsat**, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC) organise, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, la **signature du nouveau Contrat Local de Santé des Combrailles (CLS)**. Ce contrat vise à **réduire les inégalités territoriales et sociales de santé** faisant l'objet d'une disposition d'ordre général dans le cadre de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 dite loi « Hôpital, patients, santé et territoires ».

Depuis une quinzaine d'années, le SMADC initie un **travail collaboratif** à l'échelle de son territoire et avec l'ensemble des acteurs de santé. Cette stratégie a permis d'aboutir à la signature d'un premier Contrat Local de Santé en 2013 et a ainsi **favorisé une organisation territoriale** avec l'émergence de nombreux projets de regroupements de professionnels de santé (MSP).

Durant la crise sanitaire, un second CLS a été déployé en 2020 afin **d'approfondir l'exercice coordonné** avec **l'accompagnement des professionnels de santé** (accueil de nouveaux professionnels et promotion du territoire) et la mise en place des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Après une phase d'évaluation et de concertations territoriales, le SMADC a souhaité poursuivre sa démarche santé et développer de nouveaux champs d'intervention. Cette phase marque le développement du **travail sur la santé mentale** (réseau « sentinelle », prévention du suicide).

Pour construire ce CLS 3, des réunions territoriales ont été organisées avec l'ensemble des professionnels de santé, élus, partenaires et population du territoire. Le SMADC a également choisi de travailler avec un groupe d'étudiants de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT) sur un projet tutoré dont la mission était de **cibler les usagers, patients et de recueillir leurs besoins en matière d'accès aux soins** et de prévention et de les accompagner dans un possible engagement au sein des structures du territoire (CLS, MSP, CPTS).

Parmi les objectifs clés de ce contrat figurent cinq priorités :

- Renforcer l'accès aux soins et à l'offre médico-sociale en tout point du territoire ;
- Agir en faveur de la santé mentale ;
- Renforcer le pouvoir d'agir sur sa santé ;
- Améliorer et accompagner la prise en charge des publics vulnérables (précaires, PA, PH) ;
- Coordination du CLS, animation, information et démocratie en santé.

Les signataires du contrat

Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes ;
Madame la Sous-Préfète de Riom ;
Monsieur le Président du SMADC ;
Monsieur le Président du Conseil départemental du Puy de Dôme ;
Monsieur le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale pour le Puy-de Dôme ;
Madame la Directrice Générale du CHU de Clermont Ferrand ;
Monsieur le Doyen de l'UFR de médecine et des professions paramédicales ;
Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Puy-de Dôme ;
Monsieur le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole Auvergne ;
Monsieur le Président de l'ADAPEI 63 ;
Monsieur le Président de la Mutualité Française Loire Haute-Loire Puy de Dôme ;
Monsieur le Président de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge ;
Monsieur le Président de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans ;
Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays de St Eloy ;
Messieurs les co-présidents de l'Association Avenir Santé Combrailles ;
Messieurs les Présidents d'association des professionnels de santé des Combrailles (MSP, CPTS) ;
Monsieur le Co-Président de la Fédération des Maisons de Santé Auvergne Rhône Alpes.

Contact/renseignement

Boris SOUCHAL, Président du SMADC – 04.73.85.82.08.

Marie-Pierre CONDAT, coordinatrice territoriale de santé – mp.condat@combrailles.com – 06.45.35.71.35

